

Rouen, le 18 janvier 2022

Affaire suivie par :
Frédéric LECOQ
Conseiller de prévention départemental
Tél. 02 32 08 99 68
Mél. dsden76-consprevention@ac-normandie.fr

Olivier WAMBECKE
Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Education nationale

DSDEN 76
5, Place des Faïenciers
76037 ROUEN Cedex

à

Mesdames et messieurs les directeurs des
écoles publiques et privées de la Seine-
Maritime
Mesdames et messieurs les assistants de
prévention des circonscriptions du 1^{er} degré
S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs
de l'Education nationale.

Objet : journée combinée de mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde (P.C.S.) et des plans particuliers de mise en sûreté face aux risques majeurs (P.P.M.S.) du jeudi 3 mars 2022.

Conformément aux préconisations interministérielles instaurant la nécessité d'un entraînement aux conduites à tenir en cas de situation d'urgence, le rectorat et la Préfecture de la Seine-Maritime demandent aux écoles de mettre en œuvre leur plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (P.P.M.S.) le jeudi 3 mars 2022 au matin.

Cet exercice sera associé à l'activation du plan communal de sauvegarde (P.C.S.) par les maires, afin de fluidifier et de renforcer les interactions nécessaires entre les directeurs et la collectivité.

Le thème retenu est celui d'un accident industriel (dans les communes situées dans le périmètre d'un plan particulier d'intervention) ou d'un accident de transport de matières dangereuses (pour les autres communes).

La préparation de l'exercice, en partenariat avec le maire, permettra de développer une culture commune de gestion des risques par la connaissance des risques technologiques locaux et des consignes qui s'y rattachent.

Après réception de l'alerte ou à défaut, à partir de 10h00, chaque école mettra en œuvre le P.P.M.S. selon le scénario qu'elle aura préalablement élaboré dans le cadre du thème précisé ci-dessus.

Compte tenu de l'implication des collectivités dans cet exercice, vous serez susceptibles d'être contactés par les services de la mairie de votre commune ou les services de la D.S.D.E.N. pour un bilan de la situation.



L'accompagnement pour la préparation de l'exercice

Pour accompagner les écoles, un espace collaboratif Magistère "Organiser la journée PPMS du 3 mars 2022" a été créé (session en auto-inscription), donnant accès :

- **aux documents d'accompagnement** (guide de scénario, liste de ressources pédagogiques et documentaires, dossier départemental sur les risques majeurs, fiches d'observation) ;
- **à trois trames de diaporamas** (adaptables par l'établissement) permettant d'animer des réunions d'information et des séquences pédagogiques ;
- **à un forum d'échanges - animé par les conseillers de prévention** - permettant de poser des questions sur l'organisation de l'exercice (forum ouvert du 24 janvier au 2 mars 2022).

Lien d'accès à l'espace collaboratif M@gistère :

<https://magistere.education.fr/ac-normandie/course/view.php?id=6853>

Le retour d'expérience de l'exercice se fera à 2 niveaux :

- Au niveau de l'école : une fiche d'observation pourra être remise à différents observateurs ; l'exploitation des remarques formulées permettra d'adapter le P.P.M.S. en remédiant aux anomalies constatées.

Au niveau de l'académie : un questionnaire d'évaluation de l'opération sera en ligne du 3 mars au 11 mars 2022. **Il vous est demandé de renseigner ce questionnaire informatique qui permettra d'effectuer le bilan et de dresser des statistiques. Le lien vous sera communiqué le jour de l'exercice.**

La communication autour de cette action permettra de sensibiliser les élèves et leurs parents sur les attitudes à adopter en cas d'accident majeur.

Je sais pouvoir compter sur votre participation à cet exercice destiné à faire acquérir les bons réflexes en cas de crise.

Pour l'inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale
et par délégation
La secrétaire générale


Caroline BOUHÉLIER